

Approbation du schéma d'Assainissement communautaire révisé suite à enquête publique

Vu l'arrêté préfectoral n° 92352 du 30 décembre 1992 actualisé portant création de la Communauté de Communes de Matour et sa Région (CCMR) et notamment l'article 5 listant les compétences communautaires ;
Vu l'article L2224-10 du CGCT ;
Vu la délibération du 16 septembre 2004 approuvant le plan de zonage d'assainissement communautaire ;
Vu la délibération du 5 décembre 2005 de la commune de Chermant approuvant son plan de zonage avant adhésion à la Communauté de Communes de Matour et sa Région au 1^{er} janvier 2011 ;
Vu la délibération du 17 mai 2011 de la commune de Vervores avant son adhésion à la Communauté de Communes de Matour et sa Région au 1^{er} janvier 2014 ;
Vu la délibération n° 2015-70 du 17 décembre 2015 approuvant le dossier de révision du zonage d'assainissement communautaire établi pour les 11 communes membres par le cabinet SECUNDO à Villorbanne (69100) et décrétant de mettre le projet de révision du zonage d'assainissement communautaire à enquête publique conjointe avec celle conduite pour le projet de PLUH ;
Vu la décision n° E15000173 du 14 décembre 2015 du Président du Tribunal Administratif de Dijon désignant le commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique ;
Vu l'arrêté du Président n° 2016-2 du 13 janvier 2016 prescrivant l'enquête publique sur le projet de révision du zonage d'assainissement de la Communauté de Communes de Matour et sa Région.

Considérant que l'étude réalisée par le cabinet SECUNDO a été soumise à enquête publique du 1^{er} février au 2 mars 2016 ;

Considérant l'avis favorable au projet de révision de zonage d'assainissement de la Communauté de Communes de Matour et sa Région émis le 30 mars 2016 par le commissaire enquêteur, sous réserve de rajouter le traitement des eaux pluviales.

Le Président propose au Conseil communautaire de valider le plan de zonage communautaire d'assainissement, tel qu'actualisé pour les onze communes membres.

Le Conseil de Communauté, ont l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de zonage d'assainissement communautaire actualisé pour les onze communes membres, tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- INFORME que le dossier d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes de Matour et sa Région à compter de la présente délibération, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public, pendant une durée d'un an ;
- INFORME, que conformément aux articles R 123-18, R 123-19, R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, un affichage au siège de la Communauté de communes de Matour et sa Région aura lieu durant un mois et une publication sera faite dans deux journaux diffusés dans le département
- AUTORISE le Président à signer tous documents et à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en oeuvre de la présente délibération ;
- ANNEXE le présent zonage d'assainissement actualisé au PLUH approuvé précédemment lors de cette même séance.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,



REÇU EN PREFECTURE

Le 26/07/2016

Agglo@matour-et-sa-region.com

071-54710506-20160707-2416_47-DE

Matour et région
Communauté de Communes

Mairie 71520 TRAMBLY
Tel: 03 85 50 26 45 F: 03 85 50 26 44
matour-et-region@orange.fr
www.matour-et-region.com

Extrait du Registre des Délibérations

SEANCE DU 7 juillet 2016

Convocation : 29/06/2016 Date d'affichage : 13/07/2016

L'un deux mille seize, le sept juillet à dix huit heures trente, les Membres du Conseil de la Communauté de Communes de Matour et sa Région se sont réunis à Trambly, Salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul AUBAGUE.

Étaient présents :

Commune de BRANDON : Mme Fabienne PRUNOT
Mme Chrystèle CLEMENT

Commune de LA CHAPELLE
DU MONT DE FRANCE

Commune de CLERMAIN : M. Michel FAUGERE
M. Jean DE WITTE

Commune de DOMPIERRE LES ORMES : M. Michel POURCELOT
M. Marcel RENON
M. André DARGAUD

Commune de MATOUR : M. Jean-Claude WAEBER
Mme Catherine PARISOT
M. Thierry MICHEL

Commune de MONTAGNY S/GROSNE : M. Bernard BADROUILLET
M. Jean-Marc MORIN

Commune de MONTMELARD : Mme Sylvie LAFFAY
M. Jean-Paul AUBAGUE
M. Bernard PERRIN

Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX : M. Bernard SEIGLE VATTE
M. Jean-Paul GIROD

Commune de TRIVY : M. Eric MARTIN
M. Jean-Pierre ARQUEY

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 19

Absents excusés : MM. Philippe HILARION (La Chapelle du Mont de France), Philippe PROST (Dompierre Les Ormes), Thierry JGONNET (Matour), Jean-Pierre LEROY (Montagny S/Grosne), Jacques CHORIER (Montmainard), Charles BELICARD (Saint Pierre le Vieux) Mme Marie Thérèse CHAPELIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : M. Michel FAUGERE

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/07/2016

Agglo@matour-et-sa-region.com

071-54710506-20160707-2416_47-DE